Castel info

Le Journal de la Ville du Château d'Olonne n° 45, janvier 2017 www.lechateaudolonne.fr

VIVEZ L'ANNÉE QUE VOUS AIMEZ !

Le Maire et le Conseil municipal
vous souhaitent une **BONNE ANNÉE 2017**

Commune nouvelle : les Castelolonnais disent oui à la fusion, p. 4

Projet du nouveau skatepark : un lieu de vie et de glisse en centre-ville, p. 7

Les archives municipales ont leur site Internet, p. 15

LE CHATEAU d'Olonne
www.lechateaudolonne.fr

Sommaire

3 Vie municipale
- Un budget sur des bases solides

4-5 Intercommunalité
- La fusion des trois communes est désirée le 1er janvier 2019, avec un projet !

6 Habitat
- Des logements accessibles
- La Ville aide à bien habiter

7 Équipements municipaux
- Un « vrai » skatepark avant l'été
- Hôtel de Ville : place au parvis !

8 Jeunesse
- Un **Cmj** très investi
- Téléthon : le **Cmj** au rendez-vous !

9 Environnement
- **Mille Arbres** et 31 maisons fleuries
- **Les Plesses** : un transformateur « aquatique »

10-11 Les principaux travaux en ville

12 Vie sportive
- 2e appel à projets : cinq clubs retenus
- Le **Pava** : accueillir, informer et orienter

13 Culture
- Écrire la guerre au présent

14 Au passé récent
- L'événement, la date, la photo…

15 Au passé antérieur
- Des trésors à portée de clic

16 Recensement
- 582 adresses concernées

16 État civil

17-18 Vie quotidienne
- Services, formalités, contacts…

19 Expression des groupes minoritaires

20 Solidarité
- La halte et l'espoir des Afghans

20 Infos pratiques

Castel info n° 45 janvier 2017
Directeur de la publication :
Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.
Rédaction : Hugues Front, Fabien Bruslé.
Photos : Hugues Front, Fabien Bruslé, Brigitte Raveleau, Olivier Sauzet.
Maquette : MCM Information.
Mise en page et impression :
Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez. 039209/12/16.
Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
PEFC : 10-31-1292

PEFC 10-31-1292
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

Éditorial

Bonne année 2017 !

2016 s'est achevé sur un exercice démocratique exceptionnel. Merci. Le 11 décembre vous avez décidé de partager votre avenir avec les Sablais et les Olonnais sur un territoire unique. Grâce à vous, la **Commune nouvelle des Sables d'Olonne** naîtra en 2019 sur de bonnes bases. À ceux qui ne partageaient pas cette projection, je dis : tournez la page sans amertume, car l'option majoritaire de nos concitoyens est un consentement libre. L'adhésion est forte et raisonnée. Elle a été exprimée à partir de convictions profondes, d'échanges en réunions publiques, et d'une grande et honnête campagne d'information qui a mis en lumière les défis et les enjeux.

Avec mon équipe, je suis fier du dénouement et de l'énergie déployée pour l'atteindre. Jamais nous n'avons dévié de l'objectif proposé avant même que nous soyons élus. Nous avons tenu dans l'adversité. Nous avons adapté notre stratégie sans transiger sur le cap. Cohérente et pertinente, notre méthode était la bonne. Votre vote nous encourage à confirmer cette ténacité dans la seconde étape : l'élaboration du contenu même de la fusion. Le projet s'articulera sur le travail des trois maires, de tous les élus municipaux, et des cadres des services. Il vous sera exposé et expliqué comme nous l'avons fait ces derniers mois pour le principe et le cadre de la fusion.

Les premiers jours de 2017 donnent naissance à la **Communauté d'agglomération**. Sans attendre la fusion, elle associe nos trois communes avec quatre communes rurales rétro-littorales. Elle exercera une compétence totale dans des domaines essentiels : économie, tourisme, transports publics, urbanisme, collecte des ordures ménagères, etc.

Dans les prochaines semaines, les aménagements extérieurs du nouvel Hôtel de Ville bonifieront l'environnement du centre-ville. 2017 verra aussi le début des travaux de reconfiguration du centre-ville commerçant. Tout se tient pour garantir l'avenir des services de proximité et l'attractivité de notre centre-ville, sans contradiction avec l'avènement de la future **Commune nouvelle**. D'ailleurs nos voisins d'Olonne-sur-Mer engagent des projets comparables. Les deux années à venir nous permettront également de mener à terme l'ensemble des projets envisagés au début de notre mandat. En 2017 nous investirons par exemple dans la création d'un skatepark, et dans les prochains jours la seconde partie de la rénovation de l'avenue de Talmont sera lancée.

Bonne année 2017 à chacune et à chacun de vous ! Je vous adresse des vœux de bonheur, de santé, et d'épanouissement chaque jour.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

Hôtel de Ville, 53, rue Séraphin-Buton, Tél. 02 51 23 88 00

Un budget sur des bases solides

Avant d'être discuté et voté à la fin du mois de janvier, le budget 2017 a été l'objet d'un débat d'orientations pour en esquisser les grandes lignes.

Moment important de la vie de la collectivité, l'élaboration et le vote du budget municipal donnent l'occasion de faire le point sur les perspectives de la collectivité en matière de finances, de projets d'investissement et de fonctionnement.

Il faut tout d'abord noter que le budget 2016 reposait sur une préparation fine et fiable. En effet, les ajustements en cours de l'exercice sont restés minimes : + 0,8 % en fonctionnement, + 0,9 % en investissement.

Concernant la section d'investissement, l'**Hôtel de Ville** étant livré et son paiement pratiquement achevé, place à d'autres projets structurants tels que la réhabilitation de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**, la deuxième tranche de l'aménagement de la route de Talmont, les projets **Centre-ville II et III** ainsi qu'à La Pironnière (3e tranche voirie et effacement de réseaux).

Emprunts et dette

Information significative quant à la maîtrise de sa dette, en 2015 la Ville avait réglé 186 420 € d'intérêts pour 6 515 000 € d'encours d'emprunts, soit un taux d'intérêt moyen de 2,86 %. En 2016, le taux moyen était de 2 % et la Ville n'avait pas souscrit de nouvel emprunt. Il est vraisemblable qu'au 1er janvier 2017 la dette de la Ville soit en dessous de la barre des 5 000 000 €, soit environ 350 € par habitant, à peine 40 % de ce qui fait l'ordinaire des villes de taille comparable.

> Les emprunts en Francs suisses : une histoire ancienne terminée depuis le 1er septembre 2016.

Ne pas confondre impôts locaux et impôts communaux

Les services municipaux ont dressé l'évolution et l'état de la fiscalité locale directe dont la fiscalité communale n'est que l'une des composantes. En 2011, le prélèvement direct total auprès des ménages et des entreprises s'élevait à 15,8 millions d'euros, et en 2016 à 18,9 millions d'euros. Cette progression de 3 millions d'euros (19 %) profite d'abord à la Communauté de Communes des Olonnes (+1,1 million d'euros), puis à la Ville (+1 million d'euros), et au Département (+ 874 000 €).

Pour la commune, les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2012. Les recettes supplémentaires sont donc engendrées par le développement de l'urbanisation et le relèvement des bases fiscales fixé par le **Parlement**, via la **Loi de finances** de l'État.

> En proportion, le produit de la fiscalité locale revient pour 42,92 % à la commune (part en légère diminution) pour 37,10 % à la CCO et pour 18,79 % au Département.

Et demain ?

Malgré le désengagement de l'État, l'équipe municipale maintiendra l'investissement opérationnel à hauteur de 7 000 000 €. Comment ? Telle était la question principale du débat d'orientations budgétaires.

Vu les apurements bancaires de l'année, l'endettement par habitant diminuera toujours en 2017. Pour la suite, il faudrait un concours de circonstances catastrophiques pour que l'endettement du Château d'Olonne n'atteigne ne serait-ce que le niveau moyen de celui des villes de même strate.

Malgré un contexte contraint, la Ville peut donc s'enorgueillir d'un budget sain, équilibré et solide.

Roxane Richard, nouvelle directrice de l'urbanisme.

Services municipaux : une nouvelle directrice de l'urbanisme

Directrice de l'urbanisme pendant près de dix ans, Gwénaëlle Corriou a choisi d'intégrer le service **Aménagement et Déplacements** de la **Communauté d'agglomération** qui a vu le jour le 1er janvier dernier.

Roxane Richard, responsable du service urbanisme réglementaire de la Ville de Bondy (Seine-Saint-Denis) depuis 2007, lui succède en ce début d'année. Titulaire d'une licence de géographie et d'un diplôme en urbanisme et aménagement, elle a choisi de rejoindre la Ville du Château d'Olonne en raison de son **« intérêt pour les espaces littoraux mêlant l'urbain et le rural »**. Elle voit dans son nouveau poste **« une opportunité d'exercer sur un territoire dynamique, soucieux du cadre de vie de ses habitants et présentant de multiples facettes des composantes de l'aménagement du territoire »**.

La fusion des trois communes est dési

Les Castelolonnais ont débloqué une situation étriquée, bancale et incohérente. Leur OUI massif à l d'Olonne remet les choses à plat et en ordre. Il confirme le cadre logique de la fusion tel que resser construire un projet à long terme, de prévoir l'organisation de la future **Commune nouvelle** des Sab

68 % de OUI. Dimanche 11 décembre, à une majorité de plus des deux tiers des votants, les Castelolonnais ont exprimé dans le secret de l'isoloir leur adhésion au principe de fusion simultanée des trois communes, dans deux ans. Et tous les élus des trois communes seront impliqués dans le lancement de la **Commune nouvelle**. Ce vote rebat les cartes. Il remet les choses en ordre et en marche.

La parole tenue

Avant même d'être élue, l'équipe municipale avait annoncé qu'elle soumettrait le principe même de la fusion à l'appréciation des Castelolonnais. L'engagement a été tenu. Début novembre, en lançant la campagne de sensibilisation au scrutin, le maire insistait : **« La Commune nouvelle ne réussira que si la population approuve massivement son avènement. Il est nécessaire que les citoyens adhèrent de façon éclairée à cette projection de commune unique. Pour le savoir, l'outil idéal est le scrutin de type référendum local. »**

La fin d'un gâchis !

Qualifié de « **gâchis** »* dès son annonce, il y a plus d'un an, la perspective de fusion à deux des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer au 1er janvier 2018 est balayée. À quelques jours du vote des Castelolonnais, les maires de ces deux communes y ont renoncé publiquement l'un après l'autre. Ainsi, pour Joël Mercier, **« ils ont admis le bien-fondé de notre méthode. Ils ont mesuré notre détermination à prendre les choses dans le bon sens »**. Le vote des Castelolonnais a confirmé la validité de la position castelolonnaise, stable, elle, depuis toujours. **« Ainsi sommes-nous revenus dans le bon périmètre et le bon calendrier de la fusion. Tout rentre dans l'ordre. »**

Et le projet ?

Un regret tout de même pour Joël Mercier et ses proches : ils souhaitaient que les Castelolonnais se prononcent à partir d'un projet. Projet qui n'a jamais pu être construit avec les élus des communes voisines, faute d'engagement de ceux-ci. À défaut, la question posée aux électeurs introduisait quelques paramètres de base : date de la fusion en 2019 pour permettre l'organisation sereine de celle-ci, implication de tous les élus, délai pour que les projets et programmes d'investissement prévus depuis 2014 dans les différentes collectivités soient bouclés en fin de mandat.

Ce regret n'a pas été escamoté au soir du 11 décembre. Bien au contraire, le maire a clarifié le sujet. **« Au cours des trois réunions publiques organisées avec mon équipe, j'ai entendu un certain nombre de réticences dans la population. J'ai senti également de sourdes inquiétudes parmi les personnels de la mairie. Elles sont réelles, même si elles ne sont pas exprimées en raison de l'obligation de réserve de la fonction publique. J'ai très bien entendu au cours des réunions qu'une partie des électeurs doutait de la fusion faute d'un projet qui leur aurait donné confiance. Quelques-uns nous l'ont même reproché.**

Je les comprends très bien. Et pour cause, moi aussi je souhaitais un projet avant.

Si un projet équitable et cohérent avait été construit, écrit, partagé, et porté à temps par les trois maires, ce soir le nombre de OUI serait encore plus fort ».

* Communiqué de presse du 7 décembre 2015 et **Castel info** de janvier 2016 : **« Nos voisins ferment la porte au seul projet sensé pour la population. Ils tournent le dos à la perspective clairement posée au cours du débat démocratique de la campagne des municipales de 2014. »**

Dans sa déclaration, Joël Mercier demande à quatre reprise projet est un contrat, pas une déclaration d'intentions.

« Nous n'en ferons pas l'économie »

« Rassurez-vous : ce projet, nous le décrocherons ! Nous viendrons l'exposer et en débattre avec vous. Même si les choses ne se sont pas enchaînées dans le bon ordre, nous ne ferons pas l'économie de ce projet. Soyez certain que mon équipe y mettra la même opiniâtreté et fermeté que celles qui ont débouché sur le résultat de ce soir ».

Les maires des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer ont reçu avant le vote du 11 décembre une synthèse des propositions du Conseil municipal du Château d'Olonne. **« Ils savent ce qui nous tient à cœur. Ils savent ce qui est primordial pour nous et ce que nous défendrons bec et ongles. Nous n'avons pas l'intention d'imposer nos plans. Nous voulons en débattre. Nous voulons les confronter aux leurs. Il faudra forcément négocier, faire des concessions. Mais il est hors de question que ce soit dans l'affrontement, la sanction, la vexation, ou l'exclusion. Nous en avons trop subi ces deux dernières années. »**

Près de 50 % de participation, le OUI à 67,96 % : le résultat du 11 décembre est sans appel. Il s'impose à tous, au Château d'Olonne. Sa puissance claire et nette pèsera aussi dans les négociations avec les partenaires sablais et olonnais et donc sur le contenu même de la fusion. Une semaine après la consultation populaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, a officiellement acté l'avis de la population.

Le maire a voté à 10 h à l'école René-Millet.

Anthony Pitalier, groupe Construire l'avenir ensemble, *a voté à 11 h au centre de loisirs des* Plesses, *et Jean-Pierre Chapalain, groupe* Ensemble, agir pour le changement, *aux* Nouettes *à 14 h.* *Lire aussi page 19.*

irée le 1er janvier 2019, avec un projet !

La fusion simultanée des communes des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et du Château
nti par la population. 2017 et 2018 permettront « d'aplanir les écarts » entre les trois communes, de
les d'Olonne avec les personnels municipaux, etc.

es « un projet convaincant et rassurant ». Il explique qu'un

Qu'est-ce qu'un projet de fusion ?

« Un projet n'a rien à voir avec une déclaration de bonnes intentions que l'un soumet aux deux autres pour ratification. Un projet, c'est un contrat argumenté, étayé de garanties et d'engagements pour la population. Le projet doit être pensé et écrit entre les trois partenaires qui ont le devoir de l'exposer, de l'expliquer, et de le soutenir à trois, devant toute la population.
Cette précaution est indispensable pour prévenir toute désillusion après coup.
Pour nous, ce projet devra être :

- convaincant et rassurant pour la garantie de proximité des services et des équipements publics,
- convaincant et rassurant pour l'aménagement équilibré du territoire commun,
- convaincant et rassurant en matière de modération fiscale,
- convaincant et rassurant en termes de resserrement des frais de fonctionnement,
- convaincant et rassurant sur la bonne gestion financière de la future **Commune nouvelle**.

Rien de tout cela n'a été abordé ces deux dernières années.
Il est temps que les trois maires se mettent au travail avec leurs équipes. »

L'invitation à Florence Pineau et Didier Gallot

Les trois maires vont vite renouer le dialogue de la fusion à trois, dialogue interrompu le 12 octobre 2015. Extrait du courrier d'invitation de Joël Mercier, en date du 12 décembre 2016 :

Les Castelolonnais viennent de se prononcer pour la fusion de nos trois communes au 1er janvier 2019 avec, pour la période intermédiaire jusqu'en 2020, une première assemblée municipale qui sera composée de tous les membres des Conseils municipaux élus en 2014.
Je vous remercie d'avoir pris publiquement acte de la pertinence de cette approche quelques jours avant le scrutin, et d'avoir ainsi adhéré à nos propositions méthodiques désormais ratifiées par le suffrage populaire des Castelolonnais. Hier soir, au terme du dépouillement du scrutin, j'ai dit à mes concitoyens combien j'avais mesuré et apprécié votre sens des responsabilités et son expression à point nommé.
Au cours de la soirée j'ai aussi dit que j'abordais désormais la seconde étape, c'est-à-dire celle de l'élaboration du projet qui nous tient à cœur, projet qui pour nous est une « précaution indispensable pour prévenir toute désillusion » de la population. Vous lirez aussi ce que mon équipe et moi entendons par ce mot projet, c'est-à-dire un contrat négocié, argumenté, écrit, et soutenu par les trois partenaires.

Question de volonté, oui !

Le 11 décembre au soir, le maire Joël Mercier a dit tout aussi clairement le ton qu'il souhaitait entendre désormais dans les prochaines négociations.
« Je demande à tous mes collègues élus dans les trois communes d'être tous raisonnables, enfin. Parlons vrai. Prenons par exemple la résolution de ne parler d'intérêt général qu'en dehors de toute considération tactique personnelle. Pour la fusion, de grâce pensons pleinement et seulement à l'intérêt local de la population. Moi je ne vois qu'un horizon : le lancement de la « Commune nouvelle des Sables d'Olonne » le 1er janvier 2019. Mon horizon, ce sont les deux années de travail devant nous. Deux années de travail, deux années d'organisation. Le temps imparti nous permet de sortir un projet convaincant pour conforter l'adhésion de la population. Comme l'a dit Mme le maire d'Olonne c'est une question de volonté. Oui, et je précise : la volonté de bien faire. Oui, il faut trouver cette volonté qui a cruellement fait défaut en 2015 et 2016.
La fusion, c'est l'adhésion. C'est la compréhension. C'est la négociation. »

Bureaux de vote	Inscrits	Votants	Participation	Exprimés	OUI	%	NON	%
1 - Hôtel de Ville	1 259	621	49,32 %	620	403	65,00 %	217	35,00 %
2 - École primaire René-Millet	1 415	655	46,29 %	650	405	62,31 %	245	37,69 %
3 - Galerie des Riaux	1 300	637	49,00 %	632	485	76,74 %	147	23,26 %
4 - École primaire des Nouettes	1 174	472	40,20 %	469	349	74,41 %	120	25,59 %
5 - Centre de loisirs des Plesses	1 496	669	44,72 %	662	447	67,52 %	215	32,48 %
6 - École maternelle de la Pironnière	1 229	622	50,61 %	618	415	67,15 %	203	32,85 %
7 - École primaire de la Pironnière	1 227	524	42,71 %	513	324	63,16 %	189	36,84 %
8 - Colonie Ker-Netra	1 086	566	52,12 %	563	434	77,09 %	129	22,91 %
9 - Médiathèque Michel-Raimbaud	1 462	667	45,62 %	660	399	60,45 %	261	39,55 %
Totaux	11 648	5 433	46,64 %	5 387	**3 661**	**67,96 %**	**1 726**	**32,04 %**

Dépouillement : très vite un OUI dominant est apparu.

Des logements accessibles

La Ville veut une grande diversité de logements pour que chacun, quels que soient ses moyens, puisse réaliser ses projets de vie au Château d'Olonne. Comme les deux précédentes, la réalisation de la 3e tranche des **Prés de la Clais Sud** démontre qu'il est possible de rester ou de s'installer dans la commune.

À travers la procédure de la Zone d'aménagement concerté (**Zac**), la Ville a fixé un objectif ambitieux pour ce secteur situé à proximité immédiate du centre-ville. 282 logements dont 59 logements sociaux et 83 « abordables », c'est-à-dire dont les prix sont inférieurs aux prix du marché, auront vu le jour en 2019.

La première tranche est presque achevée avec ses 89 logements dont 19 « abordables » et les 15 logements sociaux réalisés par **Vendée Logement** (groupe **La Compagnie du logement**). La deuxième tranche, quant à elle, sera terminée dans le courant de cette année, ses 25 logements « abordables » ayant tous été attribués.

À proximité immédiate du centre-ville et de ses services, les **Prés de la Clais Sud** *constituent une belle opportunité de devenir propriétaire.*

Terrains et maisons en primo-accession

Enfin, la troisième tranche est l'occasion de proposer 18 terrains à prix abordable à bâtir et 11 maisons « abordables » de type maisons individuelles groupées.

Afin de renforcer la mixité urbaine, et notamment d'aider les jeunes couples ou les familles à s'installer au Château d'Olonne, les lots seront attribués en primo-accession, c'est-à-dire uniquement aux personnes qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale dans les deux dernières années.

L'instruction des dossiers pour ces logements se fait par le biais de l'Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie (**Adile**) et selon les priorités suivantes : âge moyen du couple, composition de la cellule familiale, nombre d'enfants et âge du cadet, revenu fiscal de référence.

Les dossiers de candidatures de la tranche 3 doivent être retirés dès à présent au service **Logement** de la Ville avec les pièces justificatives (copie de l'avis ou des avis d'imposition sur les revenus de 2014 et 2015, copie du dernier bulletin de salaire du demandeur et de l'éventuel codemandeur).

Il s'agit là d'une très belle opportunité de devenir propriétaire au cœur du Pays des Olonnes.

Service **Logement** : à l'Hôtel de Ville,
Tél. 02 51 23 88 10 (fermé le vendredi après-midi).

La Ville aide à bien habiter

Le passeport-accession dans le cadre d'une construction neuve :

- il faut répondre au plafond de ressources du prêt à taux zéro (PTZ),
- être primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les deux dernières années de sa résidence principale),
- construire un logement neuf respectant la réglementation thermique « RT2012 » en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- la commune accorde une aide de 1 500 € avec une surprime de 1 500 € si le terrain est inférieur ou égal à 500 m².

L'éco-pass pour habiter dans l'ancien :

- il faut répondre aux plafonds de ressources du PTZ,
- l'acquisition-amélioration ne concerne que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue d'une occupation à titre de résidence principale,
- les travaux d'amélioration énergétiques devront atteindre un gain énergétique :
  - de 25 % pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
  - de 40 % pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- les travaux devront être réalisés par des professionnels,
- le montant de l'aide est de 3 000 €, financé pour moitié par le Département de la Vendée et pour moitié par la Ville du Château d'Olonne.

À qui s'adresser ?

Il faut d'abord retirer un dossier de demande d'aide à l'Hôtel de Ville puis prendre rendez-vous à l'Adile, Tél. 02 51 44 78 78, afin de bénéficier d'un ou de deux entretiens personnalisés selon le type de projet.

Le programme **Habiter Mieux** est une aide financière qui permet de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 % de son logement (pour bien se chauffer et diminuer ses factures d'énergie).

Habiter Mieux comprend aussi un accompagnement personnalisé avec un conseiller de l'Adile, Tél. 02 51 44 78 78 ou **www.adil85.org**

Un « vrai » skatepark avant l'été

Prévu à proximité immédiate de la médiathèque **Michel-Raimbaud**, il remplacera avantageusement le précédent équipement dont les modules exigeaient un entretien important.

Les skateurs, « riders » et autres BMX vont prochainement s'en donner à cœur joie. Cet été, un skatepark très complet et de dernière génération sera créé sur un terrain longeant le boulevard des **Afn**, en contrebas de la médiathèque.

L'équipement actuel, situé au bord de la salle **Pierre-de-Coubertin**, ne correspond plus à ce que souhaitent les pratiquants, quel que soit leur niveau. De plus, les modules, en métal et mobiles, nécessitaient une attention permanente de la part des services municipaux.

Le skatepark sera intégré à son environnement.

Centre-ville animé

L'emplacement du nouveau « spot » a été choisi avec un objectif très clair : proposer un lieu visible, identifiable, bref un vrai lieu de vie qui ne cause pas, toutefois, de nuisances à ses riverains.

Parmi les cinq sites étudiés, celui du centre-ville, de l'ordre de 4 000 m², a finalement été retenu car ce projet est l'occasion d'y renforcer la diversité des pratiques et le mélange des populations (scolaires, seniors, sportifs, promeneurs, utilisateurs de la médiathèque ou de **La gargamoëlle**, etc.).

Polyvalent et unique

Les caractéristiques du nouveau skatepark castelolonnais ont été travaillées en concertation avec des associations locales de pratiquants et notamment **Roulettes Mates** qui œuvre pour le développement du skateboard et de sa culture dans le Pays des Olonnes.

La Ville s'est aussi et surtout entourée de deux cabinets : **Phytolab**, paysagiste qui a déjà signé la rénovation du littoral, et **Constructo**, spécialiste français de la conception de skateparks. À son actif figurent de très nombreuses réalisations aux quatre coins de la France, dont le « spot » nazairien ou encore celui de Cholet, mais aussi à Genève et même à Quito (Équateur).

La Ville du Château d'Olonne a ainsi l'ambition d'aménager sur son territoire un skatepark polyvalent de grande qualité, tant au niveau des espaces de pratique que de l'intégration dans son environnement. Réalisé en béton coulé, le « bowl » (sorte de piscine vidée au fond courbé) sera enterré dans le sol tandis que le cheminement piétonnier sera modifié et que des assises en couleur viendront compléter l'ensemble.

Coût des travaux : 160 000 €, livraison prévue pour le tout début de l'été.

Hôtel de Ville : place au parvis !

C'est un vrai lieu de vie, de rencontres, qui est en train de prendre forme en lieu et place de l'ancienne mairie.

Le long de la rue **Séraphin-Buton**, un parking de 21 places va prochainement être aménagé. Plus globalement, cette partie située le long de la rue et traitée en béton désactivé sera visible très rapidement.

Viendra ensuite le prolongement de la partie pavée qui reliera l'entrée principale de l'Hôtel de Ville au trottoir au niveau du rond-point. Le parvis sera ainsi parfaitement connecté au centre-ville dont il va constituer un atout majeur.

Enfin, en allant vers le ruisseau de **Tanchet**, les différences de niveaux seront traitées par des « treillis » en bois (châtaignier) et des murets bétons ainsi que près de 1 000 m² de gazon et de nombreux massifs.

Ce sera à la fois un parvis ouvert sur la nature et l'**Aire des Vallées** et un espace très urbain, avec un éclairage soigné et un panneau lumineux d'information municipale.

Un Cmj très investi

La réforme du Conseil municipal des jeunes, **Cmj**, a porté ses fruits : les élus s'investissent davantage et les projets sont lancés.

Les membres du Conseil municipal des jeunes pour l'année 2016-2017 ont été élus en juin dernier parmi tous les élèves de CM1 de la commune. Les quinze jeunes élus exercent désormais leur mandat pendant leur année de CM2 uniquement : c'est l'une des réformes importantes inscrites dans la charte du **Cmj** adoptée par le Conseil municipal au printemps 2016.

Samedi 8 octobre était une date importante pour cette instance « nouvelle génération » puisqu'elle était officiellement installée avec une journée d'intégration bien remplie à l'Hôtel de Ville en présence des membres de la commission **Éducation, enfance, jeunesse** et du Maire. Présentation du fonctionnement du **Cmj**, des droits et des devoirs de ses membres en présence des parents, distribution des écharpes et des sacoches ou jeu sur le civisme ont bien rythmé la journée.

Puis est venu le temps de choisir les projets qui seront menés au cours de ce mandat.

Les jeunes élus lors de leur journée d'intégration.

Les grands projets de l'année

Avec les cérémonies patriotiques comme le 11 novembre, la participation au **Téléthon** est un des moments forts de l'année. Il faut dire que le **Cmj** est acteur de ce rendez-vous de la convivialité et de la solidarité depuis 2002 ! Concrètement, les enfants se sont attelés à la fabrication de gâteaux et de brochettes de bonbons, de bracelets ainsi que de boules de Noël afin de les vendre le jour « J » à la galerie du centre commercial **La Boussole** et au **village Téléthon**.

Par ailleurs, l'actualité tragique en provenance d'Haïti, récemment dévasté par un ouragan, a amené les jeunes élus à s'associer à l'initiative de leurs homologues de Sainte-Foy et de l'association **Solid'Air Caraïbes**. Ils participent à une collecte dans les supermarchés au profit des enfants de l'île caribéenne.

Comme lors des précédents mandats, le **Cmj** 2016-2017 fait preuve, et c'est heureux, d'une grande sensibilité pour les questions environnementales et notamment la protection de la biodiversité. Si les années précédentes, la fabrication et la pose de nichoirs à oiseaux avaient mobilisé les élus, ils ont décidé maintenant d'installer des « hôtels » à insectes sur plusieurs ronds-points de la commune.

Dans le même esprit, le nettoyage des plages est d'ores et déjà programmé et pourrait faire l'objet d'une coopération avec les autres **Cmj** des Olonnes.

Enfin, les jeunes élus iront régulièrement à la rencontre des résidents de l'**Éhpad Les Vallées** pour un moment convivial et intergénérationnel comme c'est le cas depuis plusieurs années pour le plus grand plaisir des aînés.

Le lâcher de ballons (100 % biodégradables !) a eu lieu sous un beau ciel bleu.

Téléthon : le Cmj au rendez-vous !

Une trentaine d'associations castelolonnaises étaient aux côtés de la Ville pour organiser une belle édition du **Téléthon**, la 30e au niveau national.

Installé au centre de loisirs des **Plesses** tout l'après-midi du samedi 3 décembre, le **Village Téléthon** a proposé des activités attractives et abordables. Malgré le froid, l'ambiance était au rendez-vous et chacun a parfaitement joué son rôle : bénévoles, services municipaux, membres du **Cmj**, familles, etc.

Ce sont finalement 5 263 € qui ont été récoltés dont 629 € par le seul **Cmj**.

Bravo à tous !

Mille Arbres et 31 maisons fleuries

La traditionnelle manifestation automnale a été l'occasion de saluer et récompenser les 31 participants au concours des **Maisons fleuries**.

« À la Sainte-Catherine, mille arbres prennent racine » pourrait être la devise de la manifestation castelolonnaise, succès populaire vérifié chaque année et même repris ailleurs.

Le week-end des 19 et 20 novembre était donc placé sous le signe des plantes, de la nature et du jardinage. Le samedi matin, les premiers habitants à être accueillis au sein du centre technique municipal ont été les participants au concours des maisons fleuries, malheureusement un peu moins nombreux que l'année passée. Par leur passion et leur talent, ils offrent aux autres, passants ou voisins, un cadre de vie de qualité. Et dans la même veine que ce qui est réalisé par les services municipaux depuis plusieurs années, ils s'efforcent de réduire drastiquement l'utilisation de produits qui ont des incidences négatives sur l'environnement.

Pour toutes ces raisons, ils méritaient bien les félicitations des élus, et en premier lieu celles du Maire et d'Isabelle Doat, Première adjointe en charge du **cadre de vie, de la voirie et du développement durable**. Ils sont également repartis avec un diplôme et des cadeaux.

Du côté de **Mille Arbres**, près de 1 600 personnes sont venues lors des deux demi-journées pour retirer chênes verts, arbustes ou bulbes et ainsi embellir leurs jardins selon les conseils des agents des espaces verts et les recommandations de la Ville en matière d'ambiances végétales.

Enfin, il y avait foule également pour retirer les composteurs offerts par la **Communauté de Communes des Olonnes**. Preuve là encore d'une réelle prise de conscience en ce qui concerne l'impérieuse nécessité de réduire nos déchets, notamment en valorisant les déchets organiques à la maison.

Au Château d'Olonne, le fleurissement se conjugue avec le respect de l'environnement !

À noter que les inscriptions pour le concours des maisons fleuries 2017 peuvent être prises jusqu'au 31 mai, service **Communication**, Tél. 02 51 23 88 11.

Classement du concours 2016

1er prix, Andrée et Pierre Henry, 26, rue des Giguelins, **2e prix**, Michèle Gourhant, 16, rue Samuel-de-Champlain, **3e prix**, Catherine et Raymond Fabre, 23, rue des Giguelins.

Tous les participants : Jacqueline Aniskine, Raymond Beauvais, Gérard Béhague, Max Bruno, Didier Castel, Christiane Charton, Michèle Cola, Mireille Drouard, Martine Fort, Colette et Jean-Claude Goult, Anne-Laurence Guiet, Michel Guilbot, Suzanne et Bernard Guilloteau, Claude Guittonneau, Véronique Henry, Isabelle et Gérard Hombourger, Micheline Lemarchand, Ginette Loiseau, Angélique et Laurent Lopez, Marcel Magneau, Danielle Marlot, Ginette Melino, Andrée et Michel Menier, Chantal Raimbaud, Paulette Robin, Marylène Rocheteau, Roland Rousseau, Michel Vrignaud.

Les Plesses : un transformateur « aquatique »

Quelque peu dégradé, le transformateur électrique situé dans la zone d'activités des **Plesses**, à proximité du centre aquatique **Aqualonne**, dénotait au milieu d'espaces récemment réaménagés.

Dans le cadre de la convention tripartite signée avec **Enedis** (ex-Erdf) et le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (**Sydev**), la Ville a donc décidé de lui appliquer la même intervention que sur une petite dizaine de transformateurs traités depuis 2010 : un habillage graphique original. L'intérêt est double : embellir une structure d'abord édifiée à des fins purement utilitaires et réduire le risque de détérioration.

Le graphiste **Feustay** a présenté deux propositions et c'est l'ambiance aquatique avec la nageuse et les poissons qui a été retenue en raison de la proximité directe avec **Aqualonne**. La « transformation du transformateur » a été réalisée les 14 et 15 novembre.

Le transformateur est habillé d'une ambiance marine qui fait écho à Aqualonne, situé juste en face.

Les principaux tr

1 Abbaye Saint-Jean d'Orbestier

La première tranche de réhabilitation de l'édifice, qui consistait à traiter le chevet avec la pose de vitraux, la réfection des toits de lauzes et l'application d'un enduit, est maintenant achevée. Place désormais à la deuxième étape qui va complètement transformer l'aspect extérieur de la nef : vitraux, reprise des pierres, enduit et pose de gouttières en cuivre.

Enfin, viendra l'intervention à l'intérieur de l'abbaye.

Chacun peut apporter sa «pierre à l'édifice» en participant à la souscription publique de la **Fondation du Patrimoine : www.fondation-patrimoine.org**

2 Parvis de l'Hôtel de Ville

En ce début d'année, le nivellement du terrain il est déjà possible de voir les différentes formes se dessiner : parvis pavé, cheminements, places de stationnement, espaces verts et surfaces engazonnées. En février, les bordures, pavés et escaliers seront posés. Enfin, en mars, ce sera le temps des massifs et des semis.

Lire page 7.

4 Littoral : horizon dégagé autour du Puits d'Enfer

Après les poteaux électriques et les pneus de sécurité, les bâtiments de l'ancien circuit automobile ont disparu du paysage. Fermé au public le temps des études, le site sera toutefois ouvert pour les randonnées commentées d'avril à septembre.

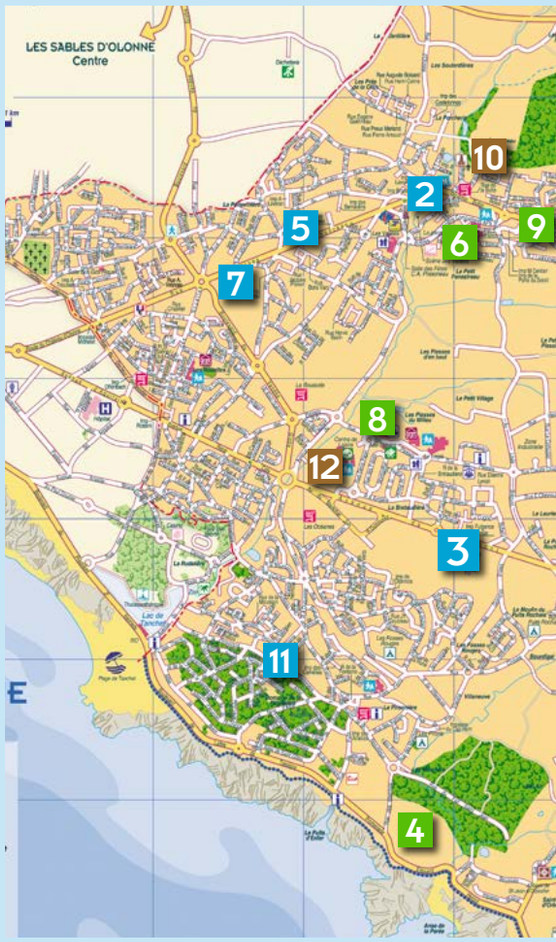

6 Parc Pierre-de-Coubertin

De nouvelles plantations ont pris place dans les différents massifs du parc. Le talus longeant la salle **Pierre-de-Coubertin** a été adouci par le service **Espaces verts**. Le stationnement dédié situé à proximité du point d'apport volontaire a été réaménagé pour plus de sécurité et le quai pour les cars est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

8 Transformateur électrique des Plesses

Comme une petite dizaine de postes électriques déjà traités, celui des **Plesses** bénéficie désormais d'un habillage original sur le thème de la mer sur chacune de ses quatre faces.

Coût : 1 500 €, dans le cadre d'une convention tripartite avec le **Sydev** et **Enedis**.

Lire page 9.

10 Église Saint-Hilaire

Pour accéder au clocher de l'église du centre-ville et en assurer la maintenance dans les meilleures conditions de sécurité, les services techniques fabriqueront en régie deux échelles de meunier dans le courant du mois de février.

11 La Pironnière

Le plan pluriannuel d'aménagement de voirie poursuit la mue progressive des artères communales. Au sein du **Domaine de la Pironnière**, les allées de la Vertime et de Rochebonne sont achevées tandis que l'aménagement de la rue Jules-Verne vient d'aboutir après quatre semaines de travaux.

En raison d'un important chantier privé, le traitement de l'allée de la Claye est décalé au printemps.

n ayant été opéré,

3 Avenue de Talmont jusqu'au Puits Rochais

Cela s'annonce comme le grand chantier de voirie de ces prochains mois. Une deuxième partie de l'avenue de Talmont va être totalement réaménagée sur le modèle de ce qui a été fait sur la partie ouest de l'artère en 2012-2013 : noues plantées, voie partagée vélos-piétons et stationnements longitudinaux. La rue du Laurier et une partie de l'avenue Louis-Bréguet sont également concernées. Avant les aménagements de surface, qui verront notamment la création de giratoires aux croisements des rues de Touvent, des Grandes Prises et Bernard-Moitessier, les premiers mois de 2017 seront consacrés à la réfection des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement et à l'effacement des réseaux téléphoniques et électriques.
Investissement, 3 250 000 €.

Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

5 Rues Saint-James et de la Poitevinière

Alors que la majeure partie de la rue de la Poitevinière a été traitée en sablage, les trottoirs de la partie située entre la rue Georges-Clemenceau et la rue du Moulineau ainsi que la totalité de la rue Saint-James vont être réalisés en enrobés au début de cette année.

7 Rues des Frères-Michelin et Georges-Clemenceau

L'aménagement de la connexion entre les rues Georges-Clemenceau et des Frères-Michelin permet de sécuriser les flux automobiles autour de la nouvelle **Maison de santé des Trois Caps**. Ces travaux ont lieu en ce début d'année. Investissement, 20 000 €.

9 Impasse Louison-Bobet

Le terre-plein de l'impasse Louison-Bobet bénéficie d'un « rafraîchissement » bienvenu avec arrachage puis replantations des espaces verts.

12 Panneaux d'information municipale

La Ville modernise ses outils d'information à destination des habitants. Elle installe des panneaux électroniques à des emplacements stratégiques : boulevard De-Lattre-de-Tassigny au niveau de la plage de **Tanchet**, avenue de Talmont et sur le parvis de l'**Hôtel de Ville** dès la fin de son aménagement.

Le système de portiques à banderoles est abandonné.

13 Chemins communaux

Les 30 km de chemins communaux sont entretenus au cours de l'hiver par les agents des services techniques. Au programme : débroussaillage, bouchage de trous, nettoyage des extrémités des buses et des fossés.
Investissement, 35 000 €.

2e appel à projets : cinq clubs retenus

Soutenir les associations et leurs projets d'intérêt général est un des engagements forts de l'équipe municipale. Pour les projets couvrant la période 2016-2018, cinq clubs sportifs sont accompagnés par la Ville afin de développer leurs activités dans le temps.

Après la réorganisation de la **Maison des sports et des associations**, la deuxième vague d'appel à projets marque une nouvelle étape importante pour la vie associative castelolonnaise.

Lors du premier dispositif d'appel à projets, les clubs avaient répondu présents et cette nouvelle relation de confiance entre la Ville et les associations avait montré toute sa pertinence. L'idée ? Avoir des associations fortes, dynamiques, soutenues dans leur développement.

Par délibération du Conseil municipal le 25 avril 2016, un deuxième appel à projets a donc été lancé pour la période 2016-2018.

Les représentants des cinq clubs lauréats de l'appel à projet entourent Gérard Hecht, adjoint au maire Vie sportive.

À travers ce contrat de confiance entre la collectivité et les associations, la Ville s'engage ainsi à soutenir pendant trois années les projets retenus à hauteur de 2 000 € par an, sachant que la somme allouée ne doit pas dépasser 50 % du montant total de l'opération.

Les projets ont été sélectionnés par la commission **Vie sportive** au cours de deux réunions en septembre puis en novembre. Ils devaient impérativement répondre au moins à l'un des deux objectifs suivants : développer la pratique sportive en direction du jeune public (0-17 ans) ou développer une approche différente et/ou nouvelle d'un sport.

Les lauréats et leurs projets

Cinq clubs ont présenté des projets répondant parfaitement aux critères énoncés et ont donc été sélectionnés.

- **Les Amis de la Danse** : projet de soutien au sport adapté aux personnes en situation de handicap et projet de développement de la danse chez les garçons.
  Aide de 1 750 € pour 2016 ;
- **Entente sportive du Château d'Olonne (ESCO) Football** : projet de renforcement de l'encadrement sportif des jeunes (aide à la formation d'éducateurs).
  Aide de 2 000 € pour 2016 ;
- **Tennis Club du Château d'Olonne** : projet de développement de cours de tennis adapté.
  Aide de 1 600 € pour 2016 ;
- **Entente cycliste du Château d'Olonne (ECCO)** : projet de formation d'un entraîneur pour les jeunes et d'un expert, et achat de matériel et vélos pour l'école de cyclisme.
  Aide de 2 000 € pour 2016 ;
- **Les Olonnes Vendée Handball (OVHB)** : projet de développement d'activités en sport adapté.
  Aide de 2 000 € en 2016.

Le dispositif d'appel à projets n'est pas un chèque en blanc. Il donne lieu à un suivi et un bilan doit être fourni à la fin de chaque saison. De même, les clubs concernés rencontrent les élus chaque année pour faire le point sur l'avancement du projet.

Le Pava : accueillir, informer et orienter

Un **Point d'appui à la vie associative (Pava)** est une structure qui apporte un premier niveau d'information aux bénévoles qui sont ensuite orientés si besoin vers un organisme compétent en fonction de leur demande. Il s'agit d'un label délivré par la **Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs)**.

Depuis janvier, les acteurs associatifs castelolonnais peuvent donc se rendre à la **Maison des sports et des associations** où ils ont accès à un fonds documentaire, à un poste informatique avec accès Internet et aux conseils de la référente du **Pava** castelolonnais, Nathalie Roy.

Ce lieu de ressources est le premier **Pava** du Pays des Olonnes.

Contact : service **Sport et vie associative**, Tél. 02 51 23 00 14.

Écrire la guerre au présent

Travail à la fois littéraire et historique, le projet **Classe Édition** implique ensemble deux classes de 3e du collège **Jean-Monnet** et la médiathèque **Michel-Raimbaud**.

Quoi de plus éloigné, a priori, que la vie d'un **Poilu** de la **Première Guerre mondiale** et celle d'un collégien du début du XXIe siècle ? Et pourtant… Avec le projet **Classe Édition**, certains élèves du collège **Jean-Monnet** ont redécouvert un pan de leur histoire familiale à travers une lettre évoquant la trêve de Noël ou encore grâce à la photographie d'un aïeul en tenue de soldat.

Les collégiens au travail à la médiathèque.

Projet littéraire et historique

Mais plus encore que ce travail de mémoire, le projet porté par l'équipe pédagogique avait d'abord pour but de transmettre une culture littéraire et historique aux collégiens, et entretenir chez eux l'envie de lire et d'écrire.

Ce travail transversal a été rythmé par des temps forts dont la projection de l'émouvant film **Joyeux Noël**, inspiré d'une histoire vraie, l'étude, en classe d'Histoire, de la **Première Guerre mondiale** ainsi qu'un travail sur des écrits marquants de cette période, comme ceux de Céline ou Henri Barbusse, en classe de Français.

Après une séquence de présentation des bibliothécaires au collège, les élèves, accompagnés de leurs professeurs et de la documentaliste de l'établissement, se sont finalement rendus à la médiathèque **Michel-Raimbaud** le 1er décembre. Ils ont été accueillis par l'équipe de bibliothécaires.

Plusieurs ateliers

Les bibliothécaires avaient préparé une bibliographie concernant la **Grande Guerre** dans laquelle les élèves pouvaient trouver matière à réflexion et à inspiration pour leur atelier d'écriture. En effet, réunis en petits groupes, ils ont dû composer une nouvelle ayant pour personnage central un soldat de la **Première Guerre mondiale**.

À tour de rôle, les collégiens ont également pris part à un atelier multimédia pour effectuer des recherches documentaires sur la thématique du projet.

Enfin, avec l'atelier vidéo, sur le modèle « booktuber » bien connu à la médiathèque, ils ont présenté face caméra le livre choisi et lu à l'occasion de ce projet transversal.

Pour les collégiens, ce projet fut également l'occasion de mieux connaître les métiers du livre, et en particulier celui de bibliothécaire, le fonds de la médiathèque et tous les outils modernes proposés dans ce lieu où la curiosité n'est pas un vilain défaut.

L'exposition des nouvelles écrites par les élèves à l'occasion des portes ouvertes du collège puis, dans un second temps, à la médiathèque sera l'aboutissement de ce beau projet.

Témoignage de Yoann, 14 ans

« On va faire une nouvelle sur la Première Guerre mondiale. Notre personnage est une femme qui prend la place de son père parce qu'il est malade. Nous avons choisi une jeune femme parce qu'on ne parlait pas beaucoup des femmes à l'époque alors qu'elles faisaient beaucoup de choses. »

À la gargamoëlle

Saison culturelle 2016 2017 Le Château d'Olonne

Dos Gringos

Vendredi 10 février, 20 h 30, spectacle de 1 h 30.
Tout public.

Inspiré de Django Reinhardt et Stéphane Grappelli, ce quartet est pourtant bien de son époque ! Son jazz manouche se nourrit des musiques du monde, du flamenco, du jazz, des musiques de l'Est, du rock.
Billetterie à l'office de tourisme.

Dany Doriz et ses guests

Reconnu comme le fils spirituel de Lionel Hampton, Dany Doriz s'entoure des meilleurs musiciens jazz, qu'ils viennent d'Espagne, d'Irlande ou d'ailleurs, pour interpréter une multitude de thèmes.
Tout public.
Vendredi 24 mars, 20 h 30, spectacle de 1 h 30.
Billetterie à l'office de tourisme.

Rencontres Cinéma

Prochaine session : 1er au 7 février.

À la salle Calixte Aimé-Plissonneau

Chorale À Fond les Notes

Sous la direction de Valérie Robin, la chorale castelolonnaise propose des airs populaires, des chansons françaises ou encore des chants de marins.
Tout public.
Samedi 25 février, 17 h et dimanche 26 février, 15 h 30, spectacle de 1 h 30.
Billetterie à l'office de tourisme.

L'événement, la date, la photo…

◀ 27 octobre

Arrivés dans la soirée du 25 octobre en provenance de Calais, huit réfugiés afghans reçoivent deux jours plus tard la visite des élus dans la maison du centre-ville où ils sont hébergés pour quelques mois.
Lire page 20.

◀ 11 novembre

La commémoration du 98e anniversaire de l'armistice qui mit fin à la **Première Guerre mondiale** est l'occasion, pour le maire, de remettre la médaille et le diplôme d'honneur de porte-drapeau à Philippe Papin.

◀ 19 et 20 novembre

Mille Arbres prend ses quartiers au centre technique municipal. Les rosiers sont au centre de l'attention cette année mais les 1 600 visiteurs sont aussi repartis avec des plants de charmes, de chênes, des bulbes… et les conseils des jardiniers municipaux !
Lire page 9.

◀ 3 décembre

Au centre de loisirs des **Plesses**, le **Téléthon** mobilise une centaine de bénévoles, le **Cmj**, ainsi que les familles castelolonnaises pour récolter des fonds en faveur des personnes atteintes de maladies génétiques.
Lire page 8.

13 décembre ▲

Réunion publique de présentation de la deuxième tranche de l'aménagement de l'avenue de Talmont au centre de loisirs des **Plesses**. Les travaux commencent en ce début d'année avec les réseaux d'eau.
Lire page 11.

11 décembre ▶

Consultation citoyenne : les Castelolonnais disent oui à la création de la **Commune nouvelle** à compter du 1er janvier 2019.
Lire pages 4 et 5.

◀ 8 et 15 décembre

Ambiance cabaret et convivialité pour 480 seniors lors du **Goûter de Noël** offert par la municipalité à la **salle Calixte-Aimé-Plissonneau**. Mercredi 7 décembre, les résidents de l'**Éhpad Les Vallées** ont également bénéficié d'une animation.

Des trésors à portée de clics

Nouvelle étape majeure dans la modernisation des archives municipales, celles-ci disposent désormais d'un site Internet dédié qui met une grande partie de ses fonds à la portée de tous.

Dès 2011, la Ville avait fait un grand pas en avant avec l'informatisation de ses archives en faisant appel au savoir-faire de la société **V-technologies** (basée à Paris et Angers) à travers son logiciel **Ligeo**, dédié au domaine des archives.

Ce nouvel outil a ainsi permis au personnel du service **Patrimoine et Archives**, de réaliser un important travail de valorisation des documents d'archives.

Aujourd'hui, le lancement d'un site Internet dédié est une nouvelle grande étape destinée à rapprocher ce service des citoyens en l'ouvrant au plus grand nombre, à démontrer sa modernité, à valoriser le fonds et l'histoire locale et à faire des Castelolonnais des acteurs à part entière de la préservation de leur patrimoine et de leur mémoire.

En effet, chacun pourra enrichir le fonds local en prêtant des documents (cartes postales anciennes par exemple) qui seront numérisés ou en transmettant directement des fichiers à travers le module de contact du site des archives.

Un site plein de ressources

Évolutif, le site s'organise autour de quatre grandes rubriques :

- **Actualités** : un zoom sur les photographies de l'abbaye avant sa restauration ou le registre des comptes du sacristain de l'église **Saint-Hilaire** sont proposés en ce moment ;
- **Histoire locale** : histoire de la commune, patrimoine architectural ou naturel, galeries, Guerre de 1914-1918 ;
- **Exposition(s) virtuelle(s)** : celle qui est actuellement proposée, consacrée à la **Grande Guerre**, a été permise par la Grande collecte organisée avec succès en 2014 et 2015 à l'occasion du centenaire de la **Première Guerre mondiale** ;
- **Faire une recherche** par mot-clé ou par thème au sein du fonds des archives (fonds **Henri-Colins** et iconographique notamment). L'usager peut constituer un « panier » afin de conserver ses recherches.

L'informatisation des archives en 2011 et la création du site Internet en 2016 (numérisation, formation des agents, logiciel et maintenance) représentent un budget total de 23 500 €.

À noter que le site, qui propose essentiellement un fonds local du XIXe siècle, entre en parfaite complémentarité avec celui des archives départementales **www.archives.vendee.fr** qui propose de son côté les registres d'état civil et paroissiaux des communes vendéennes dont ceux du Château d'Olonne.

Les fonds disponibles en ligne

1841-1906 : recensements de la population.

Fin XIXe siècle-années 1920 : fonds Henri-Colins. Il sera enrichi par le prêt de plaques photographiques et de photographies par l'arrière petit-fils de l'ancien maire, Antoine Colins.

L'église Saint-Hilaire avant sa reconstruction au début du XXe siècle. Image issue du fonds Henri-Colins.

1914-1918 : fonds sur la **Première Guerre mondiale**.

Première moitié du XXe siècle : cartes postales anciennes.

Années 1930-1970 : fonds collection particulière. Photos de la commune, des anciens bâtiments, des fêtes religieuses, photos de classe, etc.

1954-années 1990 : fonds photographique de la Ville.

Mission de 1952 : rassemblement de la population pour la mise en place de la croix de mission.

L'abbaye Saint-Jean d'Orbestier en ruine dans les années 1970.

Années 1970 : photographies de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier** en ruine.

Le registre des comptes du sacristain de l'église Saint-Hilaire entre dans les archives

Un registre des comptes du sacristain de l'église **Saint-Hilaire**, Aimé Rocheteau, vient d'entrer dans les collections des archives municipales grâce au don d'une habitante du Château d'Olonne, Jeannine Blé, qui le conservait depuis plus de 50 ans. Le registre a été découvert dans un tiroir du meuble de la sacristie.

Ce registre de compte a été rédigé sur un cahier scolaire pour l'église **Saint-Hilaire** avec mention des montants perçus par le sacristain Aimé Rocheteau. Le début du cahier mentionne les sépultures de 1890 à 1902. La fin du cahier mentionne la liste les mariages et baptêmes de 1891 à 1901. Aimé Rocheteau fut sacristain de l'église **Saint-Hilaire** à partir du 10 décembre 1890 date à laquelle commence le registre.

Le site des archives est directement accessible à l'adresse www.archives.lechateaudolonne.fr
ou en cliquant en bas de la page d'accueil du site de la Ville www.lechateaudolonne.fr

582 adresses concernées

Agents recenseurs pour le compte de la Ville et au nom de l'**Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)**, Isabelle Gouyé, Philippe Noclain et Jean Guyot se rendront à 582 adresses castelolonnaises du 19 janvier au 25 février 2017.

Munis de leur carte officielle attestant de leur qualité, ils remettront en main propre les identifiants permettant de se faire recenser en ligne. En effet, depuis plusieurs années, les questionnaires papier sont peu à peu remplacés par un procédé dématérialisé gage d'économies et de simplicité.

Les personnes concernées pourront alors se connecter au site **www.le-recensement-et-moi.fr** ou, si elles le préfèrent, remplir la feuille de logement et le bulletin individuel qui seront récupérés dans un deuxième temps par l'agent recenseur.

Jean Guyot, Isabelle Gouyé et Philippe Noclain.

Utile à tous et sûr

Le recensement n'est pas un acte anodin. C'est le seul moyen de disposer des chiffres officiels de population dont découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre d'élus au Conseil municipal ou l'implantation des commerces et la construction de logements, etc.

Bref, les informations de recensement permettent de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Pour plus de précisions, contacter l'agent recenseur de votre secteur (coordonnées sur l'enveloppe déposée dans votre boîte aux lettres), ou s'adresser à l'Hôtel de Ville, service des **Affaires générales** Tél. 02 51 23 88 00, courriel **affaires.generales@ville-chateaudolonne.fr**

Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes concernées par le recensement de la population du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Site Internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

État civil

Naissances

Septembre

Manaël Filoche, le 25

Novembre

Noa Jarousseau, le 1er
Noah Naga, le 17
Clément Martin, le 18
Yuna Bouric, le 28

Mariage

Novembre

Rostyslav Prymak et **Marion Gracia**, le 7

Décès

Octobre

Andrée Couvrat née **Havas**,
53, avenue René-Coty, le 1er
Marcelle Barbeau née **Retail**,
66, rue de la Poitevinière, le 8
Gérard Vilaine,
20, rue du 8 Mai 1945, le 18
Martial Laizin,
19, impasse des Longeais, le 20
Hubert Millet,
50, rue du Bocage, le 20
Roger Roy,
123, rue du Petit Paris, le 26
Jeanne Jégou,
100, rue des Plesses, le 30
Hubert Pavageau,
7, rue Séraphin-Buton, le 30
Jacqueline Alcaina née **Jarry**,
8, rue Honoré-de-Balzac, le 31

Novembre

Paulette Cadoux née **Chaine**,
16, avenue du Pas du Bois, le 3
Guy Picorit,
2, rue Pierre-Loti, le 4
Giovani Rossini,
9, rue du Général Mangin, le 6
Marie-Claude Bach née **Collet**,
27, rue de l'Atlantide, le 7
Geneviève Tranchant née **Caritte**,
100, rue des Plesses, le 10
Guy Gouraud,
24, rue des Frères Montgolfier, le 10
Paulette Cantin née **Vrignon**,
16, avenue du Pas du Bois, le 13
Daniel Lupo,
16, rue André-Gide, le 16
Jean-Pierre Le Gac,
13, impasse Marcel-Achard, le 17
James Chopin,
3, rue des Vieilles Retz, le 21
Jean-Paul Michenaud,
5, rue du Moulin Cassé, le 21
Bernard Mathias,
109, rue du Petit Paris, le 22
Marcel Mangin,
52, rue des Essarts, le 23
Lucien Petament,
22, allée de Saint-Gilles, le 24
Rolande Gauthier née **Laurent**,
La Billière, le 27
Marie Malinet née **Zubillaga**,
72, promenade de Cayola, le 29

Décembre

René Villiers,
1, rue des Aires, le 3

L'Hôtel de Ville et ses services

Services généraux

53, rue Séraphin-Buton ;
adresse postale : BP 21842
85118 Les Sables d'Olonne Cedex
Tél. 02 51 23 88 00, fax 02 51 95 36 70,
service.courrier@ville-chateaudolonne.fr
Accueil du public du lundi au vendredi,
8 h 30 – 12 h 30, et 13 h 30 – 17 h 30
Sauf service **Urbanisme**, fermé le mardi matin et le jeudi matin ; service **Logement**, fermé le vendredi après-midi

Principaux services spécialisés

- **Éducation** Tél. 02 51 23 88 02
- **Urbanisme** Tél. 02 51 23 88 05
- **Finances** Tél. 02 51 23 88 03
- **Services techniques** Tél. 02 51 23 88 04
- **Logement** Tél. 02 51 23 88 10

Services extérieurs

- **Centre technique municipal**
  10, rue Eugène-Chevreul, Les Plesses
  Tél. 02 51 32 77 65, fax 02 51 23 74 76
- **Centre de loisirs des Plesses**
  2, rue Denis-Papin,
  Tél. 02 51 21 47 22, fax 02 51 21 54 04
  centre.loisirs@ville-chateaudolonne.fr
- **Ado Sphère** et **Planète Jeunes**
  90, rue des Plesses,
  Tél. 02 51 23 41 85 ou 02 51 21 47 22
- **Médiathèque Michel-Raimbaud**
  allée du Parc Pierre-de-Coubertin,
  Tél. 02 51 32 96 73, fax 02 51 95 13 48
  mediatheque@ville-chateaudolonne.fr
  Horaires : mardi 14 h 30 – 18 h,
  mercredi 10 h – 12 h 30 et 14 h – 18 h,
  vendredi 14 h 30 – 18 h,
  samedi 10 h – 12 h 30 et 14 h – 17 h 30,
  jeudi réservé aux groupes scolaires
- **Maison des sports et des associations**
  impasse Suzanne-Lenglen
  Tél. 02 51 23 00 14

Écoles primaires

Secteur public

- **École maternelle René-Millet**
  13, rue de l'Église, Tél. 02 51 22 11 80
  ce.0850275m@ac-nantes.fr
- **École élémentaire René-Millet**
  34, rue Séraphin-Buton,
  Tél. 02 51 95 27 86
  ce.0850273k@ac-nantes.fr
- **École maternelle des Nouettes**
  9, avenue Condorcet, Tél. 02 51 95 12 73
  ce.0850277p@ac-nantes.fr
- **École élémentaire des Nouettes**
  15, rue George-Sand, Tél. 02 51 95 12 20
  ce.0850276n@ac-nantes.fr
- **École primaire de La Pironnière**
  107, rue Jules-Ferry
  Tél. 02 51 95 62 40
  ce.0851365x@ac-nantes.fr

Secteur privé

- **École primaire Saint-Paul**
  1, rue Séraphin-Buton, Tél. 02 51 21 07 79
  saintpaul.chefkate@wanadoo.fr
- **École primaire Amiral**
  14, rue Denis-Papin, Tél. 02 51 23 84 18
  ecole.amiral@wanadoo.fr

Vacances scolaires

Hiver : 11 au 27 février
Printemps : 8 au 24 avril
Été : fin des cours samedi 8 juillet

Les formalités d'état civil

- **Déclaration de naissance**
  Mairie du lieu de naissance, fournir le livret de famille et le certificat médical de naissance ; apporter une copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant s'il en a été établi un avant la naissance ; à faire dans les trois jours qui suivent la naissance.
- **Reconnaissance d'un enfant**
  Mairie de son choix, fournir l'extrait d'acte de naissance de l'enfant et une pièce d'identité de la personne qui désire le reconnaître.
- **Mariage**
  Mairie où sera célébré le mariage (mairie du domicile d'un des futurs époux ou de l'un des parents), s'adresser au service d'état civil.
- **Extrait d'acte de mariage**
  Mairie du lieu de mariage, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
- **Déclaration de décès**
  Mairie du lieu de décès, présenter le livret de famille et un certificat médical de décès dans les 24 heures après le décès.
- **Extrait d'acte de décès**
  Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile, joindre une enveloppe timbrée avec son adresse.
- **Livret de famille**
  Mairie du lieu de mariage, fournir l'état civil des conjoints et des enfants, joindre une enveloppe timbrée avec son adresse.
- **Certificat d'hérédité**
  Mairie du domicile de l'un des héritiers. Mais il faut impérativement prendre contact avec un notaire en cas de : biens immobiliers, somme supérieure à 5 335 €, situation familiale complexe, etc.

Recensement et « Journée Défense et Citoyenneté »

- **Garçons et filles,** tous les jeunes doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent leur 16e anniversaire. Très important, le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et répond aux obligations de la **Journée Défense et Citoyenneté**. C'est aussi une formalité nécessaire pour l'accès à de nombreuses formalités ou prestations (permis de conduire, inscriptions aux examens et concours…). Informations en mairie, sur **www.defense.gouv.fr/jdc** ou au Centre du service national (Csn) d'Angers, Tél. 02 44 01 20 50, csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Documents divers

- **Carte d'électeur et inscription sur les listes électorales :** il est possible de s'inscrire par Internet sur **www.service-public.fr** ou en se déplaçant à l'Hôtel de Ville au service **Affaires générales**, Tél. 02 51 23 88 00. Présenter l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ; apporter un document prouvant sa domiciliation dans la commune (factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, avis d'imposition, avis de taxe d'habitation, certificat d'hébergement, etc.). Inscription possible toute l'année mais valable en mars de l'année suivante.
- **Légalisation de signature**
  La signature à légaliser doit être apposée aux guichets de la mairie de son domicile avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité.
- **Extrait de casier judiciaire** bulletin n° 3, Casier Judiciaire National, 107, rue du Landreau, 44317 Nantes Cedex 3, Tél. 02 51 89 89 51, fax 02 51 89 89 18
  www.cjn.justice.gouv.fr
- **Certificat de nationalité française**
  Tribunal d'instance, 55, boulevard Aristide-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon
- **Permis de conduire, immatriculation de véhicule**
  Sous-préfecture, 54, avenue du Général de Gaulle, Les Sables d'Olonne
  Tél. 02 51 23 93 93, fax 02 51 96 93 25

Le Château d'Olonne, ville propre

- **Collecte des ordures ménagères**
  Les Sables d'Olonne Agglomération
  www.vivreauxolonnes.fr
  Tél. 02 51 23 86 05
  technique@ccolonnes.fr
- **Collecte des encombrants**
  une fois par trimestre, sur appel
  au 09 77 40 06 12
- **Déchetterie des Fontaines**
  chemin de Chaintrelongue
  Olonne-sur-Mer
  du lundi au samedi,
  9 h - 12 h et 14 h - 18 h
  fermée le dimanche et les jours fériés
  Accès sur présentation d'une carte nominative (à demander sur cco.servicesauxcitoyens.fr)
- **Plate-forme déchets verts**
  zone d'activités des Plesses
  rue Louis-Lagrange, devant la station d'épuration, Le Château d'Olonne
  du lundi au samedi, 14 h - 18 h
  fermée le dimanche
  et les jours fériés

Bureau d'information touristique

4, avenue du Pas du Bois, BP 1803,
85180 Le Château d'Olonne
Tél. 02 51 21 09 67
ot.chateaudolonne@wanadoo.fr

Tourisme et Handicap.
Accueil vélo.
Toutourisme.

Services pratiques

- **Bus Oléane** transports urbains,
  25, rue Nicot, Les Sables d'Olonne,
  bureaux ouverts, en hiver, du lundi au vendredi, 9 h - 12 h 30 et 15 h - 18 h 30, samedi 9 h - 12 h ; en été, du lundi au samedi, 9 h - 12 h 30 et 15 h - 18 h 30
  Tél. 02 51 32 95 95, **www.bus-oleane.fr**
- **Centre aquatique Aqualonne**
  85, rue des Plesses,
  Tél.02 51 95 34 04
- **Sncf** Tél. 36 35 ou 08 92 35 35 35
- **La Poste** Tél. 36 31
  6, avenue du Pas du Bois
- **Centre des finances publiques**
  155, rue Georges-Clemenceau
  Tél. 02 51 21 76 76
- **Gaz** urgence, sécurité, service dépannage
  Tél. 0 800 47 33 33
- **Électricité** urgence dépannage
  Tél. 09 72 67 50 85
- **Service de l'eau** Véolia
  1, rue Henri Farman
  Tél. 0 969 323 529,
  www.service-client.veoliaeau.fr
- **Fourrière animale** Les Petites prises,
  chemin de la Porcherie
  Tél. 02 51 21 22 80
  lundi au vendredi, 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
  samedi, 10 h - 12 h

Social

- **Centre communal d'action sociale** (Ccas)
  Accueil : 12, rue Jules-Raimu
  Tél. 02 51 23 88 06, fax 02 51 33 13 87
  ccas@ville-chateaudolonne.fr
- **Centre médico-social**
  assistantes sociales de secteur
  Tél. 02 51 21 02 52
  centre médico-scolaire
  Tél. 02 51 21 10 30
  10, rue des Religieuses
  Les Sables d'Olonne
- **Pôle Emploi** Tél. 39 49
  100, rue de la Belle Olonnaise
  Olonne-sur-Mer
- **APSH** Accompagnement personnalisé et de soutien à l'habitat
  Tél. 02 51 21 45 41
  3 bis, rue des Primevères
  Olonne-sur-Mer

Services aux personnes âgées

- **Services d'aide à domicile**
  Centre communal d'action sociale,
  12, rue Jules-Raimu
  Tél. 02 51 23 88 06, fax 02 51 33 13 87
  ccas@ville-chateaudolonne.fr
- **CLIC** du Littoral (Centre local d'information et de coordination)
  Maison de santé des Trois Caps
  45, rue des Frères-Michelin
  www.clicdulittoral.com, Tél. 02 51 21 49 10
- **Services à la personne (ministère Économie) www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne**
- **Éhpad**
  - **Les Vallées**
    établissement public géré par le Ccas
    16, avenue du Pas du Bois
    Tél. 02 51 95 64 32
  - **Le Logis des Olonnes**
    établissement privé
    100, rue des Plesses, Tél. 02 51 20 11 11
- **Résidences services**
  - **Les Résidentiels**
    50, rue du Bocage, Tél. 02 51 23 10 00
  - **Les Alisiers**
    53-57, avenue René-Coty
    Tél. 02 51 20 19 20

Permanences, caisses de retraite

- **CARSAT**
  20, rue Félix-Faure
  Les Sables d'Olonne
  sur rendez-vous,
  Tél. 09 71 10 39 60 ou 39 60
- **RSI**
  Tél. 36 48
- **CICAS** (AGIRC et ARRCO)
  Hôtel de Ville
  53, rue Séraphin-Buton
  le vendredi, sur rendez-vous
  Tél. 0 820 200 189
- **ÉNIM**, Service social maritime
  rue Colbert
  Les Sables d'Olonne
  le mardi, 9 h 30 - 12 h, Tél. 02 51 32 08 06
- **PRO BTP** (CNRO)
  11 bis, rue Joseph-Bénatier
  Les Sables d'Olonne
  Accueil du mardi au samedi matin sans rendez-vous de 9 h à 12 h 30,
  sur rendez-vous de 13 h 30 à 17 h 30
  et le samedi de 9 h à 12 h 30
  Tél. 02 40 38 15 15

Urgences

- **Sapeurs-pompiers**
  Tél. 02 51 95 90 06 (urgence : 18 ou 112)
- **Police**
  Tél. 02 51 23 73 00
  (urgence : 17 ou 112)
  3, rue de Verdun, Les Sables d'Olonne
- **Police municipale**
  Tél. 02 51 23 00 17
- **Gendarmerie**
  Tél. 02 51 21 19 91
  1, boulevard Blaise-Pascal
  Les Sables d'Olonne
- **Centre antipoisons Angers**
  Tél. 02 41 48 21 21
- **Pôle santé**
  4, rue Jacques-Monod, La Vannerie
  Olonne-sur-Mer
  - **Hôpital Côte de Lumière**
    Tél. 02 51 21 85 85
  - **Clinique Porte Océane**
    Tél. 02 51 21 15 15
- **Médecin de garde** (nuit, 20 h - 8 h)
  Tél. 02 51 44 55 66
- **114 (SMS ou fax)**
  Numéro d'urgence pour personnes en difficulté pour entendre ou parler

Les démarches administratives et les informations pratiques sur la vie quotidienne sont accessibles et actualisées sur

www.lechateaudolonne.fr

La Ville communique quotidiennement sur son site Internet et **Facebook**.
Elle édite régulièrement une lettre d'information électronique, **Castel Actu**, qu'il est possible de recevoir par courriel en s'abonnant à partir de la page d'accueil du site Internet de la Ville.

Pour toute demande de renseignement par Internet écrire à : service.courrier@ville-chateaudolonne.fr

Groupe Construire l'avenir ensemble

OUI à la fusion et Oui à la Communauté d'Agglomération

Avec Sophie METAIREAU et Laurent AKRICHE, nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2017 à vous ainsi qu'à vos proches.

Le 11 décembre dernier, la démocratie a parlé, le OUI à la fusion l'a emporté à 68% ! Le seul regret, est que moins de 50% des électeurs se soient déplacés voter. C'est donc une nouvelle aventure qui s'ouvre pour les Castelolonnaises et les Castelolonnais. A compter du 1er janvier 2019, le Château d'Olonne, Olonne sur Mer et Les Sables d'Olonne ne formeront plus qu'une seule et même commune, et comptera 99 élus jusqu'au renouvellement de 2020.

Cette commune nouvelle de près de 45 000 habitants devra se doter d'un projet ambitieux pour le rayonnement de notre territoire et de notre agglomération.

Avec Sophie METAIREAU, Laurent AKRICHE et les élus de gauche des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer, nous sommes prêts à participer et à contribuer avec enthousiasme à cette belle et grande aventure.

Autre changement important pour notre territoire, depuis le 1er janvier, **notre communauté de communes s'est transformée en communauté d'agglomération**. Communauté d'agglomération, que nous élus de gauche, nous avons toujours soutenue, car **là se trouve la clé pour le développement du Pays des Olonnes et des communes du rétro-littoral** qui sont avec nous, l'Ile d'Olonne, Vairé, Sainte-Foy et Saint-Mathurin.

Pour le groupe "Construire l'Avenir Ensemble"
Anthony PITALIER

Groupe Ensemble, agir pour le changement

La Commune nouvelle réunissant notre commune avec Les Sables d'Olonne et Olonne sur mer sera créée au 01 janvier 2019

68 % des électeurs qui se sont exprimés lors de la consultation du 11 décembre y sont favorables.

C'est une formidable avancée pour l'avenir de notre commune.

Comme la victoire est belle quand elle est collective.

Nous avons pensé collectivement au chemin pour y parvenir.

Nous avons déterminé collectivement notre action pour réussir.

Grace aux élus locaux et responsables économiques qui ont exprimé leur position en faveur du Oui.

Grace à la presse locale, qui à travers plusieurs articles sur les conséquences de la création d'une Commune nouvelle, a levé les inquiétudes trop souvent évoquées par certains.

Grace à notre engagement sans faille sur l'intérêt pour notre commune de rejoindre nos villes sœurs.

Grace aux femmes et aux hommes qui **depuis tant d'années** plaident pour cette union.

Nous avons ensemble, avec force et détermination réussi à convaincre nos concitoyens.

C'est la victoire du bon sens et de la raison.

Et c'est la victoire de tous les Castelolonnaises et Castelolonnais qui ont exprimé leur volonté de ne pas rester isolé.

Avec la création d'une Commune nouvelle, nous n'avions rien à perdre et tout à gagner.

Une page se tourne, de nouvelles restent à écrire par le dialogue et la concertation, pour l'avenir de nos enfants et tous nos concitoyens.

Le chemin est désormais tracé, le cap est défini. Une dynamique est en place.

Nous devons désormais tourner notre esprit vers l'avenir, pour l'intérêt supérieur de notre territoire.

Oui, les plus belles années sont bien celles que l'on n'a pas encore vécues.

Jean-Pierre CHAPALAIN
Ensemble, agir pour le changement

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

La halte et l'espoir des Afghans

Espérant le bénéfice du droit d'asile, huit Afghans font halte au Château d'Olonne depuis la fermeture de la « jungle » de Calais.

À leur arrivée, le maire Joël Mercier et Françoise Rezeau, adjointe Solidarités*, sont venus souhaiter la bienvenue aux huit réfugiés afghans. Quelques jours plus tôt le maire avait soutenu devant le Conseil municipal, et au moment du démantèlement de la jungle de Calais, qu'il fallait prendre sa part de responsabilité et de solidarité tant pour les réfugiés que pour les élus et la population de la Ville de Calais.*

Âgés de 19 à 32 ans, ces réfugiés demandent l'asile politique. Leurs dossiers n'avancent pas tous au même rythme. Dans ce cadre, depuis le 25 octobre dernier, leur séjour temporaire dans la commune est organisé par l'État. La préfecture de la Vendée a missionné l'association **Accompagnement personnalisé et soutien à l'habitat (Apsh)** pour les guider dans leurs démarches. Le suivi est global et quotidien, sachant qu'en arrivant au Château d'Olonne, aucun ne bredouillait le moindre mot de français.

À la demande de la préfecture, la Ville leur prête une maison du centre-ville désoccupée et en attente de démolition au printemps. Les huit Afghans vivent là. Ils y dorment. Ils y mangent. Ils s'y répartissent les tâches domestiques de cuisine, vaisselle, entretien, etc. Et, il faut bien le dire, ils y tuent le temps et la monotonie. Leur attente, leur espoir, leur avenir : tout est suspendu à l'instruction de leur demande d'asile.

Français, foot, vélo, cinéma...

L'acclimatation à la France commence à la lettre A, comme alphabétisation. L'**Association de remise à niveau (Ars)** dispense trois cours de français d'une heure trente par semaine à la **Maison des sports et des associations**. Quand on sait que la plupart de ces Afghans ont été empêchés d'apprendre à lire et à écrire dans leur propre langue*, on imagine la difficulté à franchir. « **La priorité**, explique à l'**Apsh** Guillaume Grihnard, **est qu'ils puissent vite se débrouiller tout seuls avec un premier bagage de mots usuels**. » Justement, les Afghans ont tout aussi vite compris, qu'ils progresseront plus rapidement en côtoyant les Castelolonnais, en partageant des activités avec eux. Parfait. Un Castelolonnais passionné de vélo les emmène en balade en bord de la mer, en ville, etc. Les vélos sont prêtés par **Écosolidaire**, un atelier proche de l'**Apsh**. De son côté l'**Esco foot** les invite à des entraînements avec les joueurs du club. Quant à elle, la Ville va ouvrir l'accès aux **Rencontres Cinéma** au tarif des publics RSA et chômeurs.

Bien sûr, il y a place pour bien d'autres initiatives individuelles ou collectives !

*Les Afghans qui font halte au Château d'Olonne sont tous originaires de la même région, entre Kaboul et le Pakistan. Dans leur province, les Talibans ont détruit ou fermé les écoles.

Pour toute offre de service, contacter l'**Apsh**, association@apsh.fr

Infos pratiques

Un dixième bureau de vote

À l'occasion de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai et des élections législatives des 11 et 18 juin, des électeurs castelolonnais vont étrenner leur nouveau bureau de vote. En effet, la Ville a souhaité profiter de l'envoi programmé des nouvelles cartes d'électeurs pour réorganiser la répartition des bureaux de vote.

Cette réorganisation prend en compte l'évolution de la démographie communale, et notamment la création récente, en cours ou future de lotissements. La réorganisation offre aussi aux électeurs des conditions de vote confortables à proximité de leur domicile.

Trois bureaux créés ou modifiés

Concrètement, un dixième bureau, le n° 10, voit donc le jour et s'installe dans la salle de motricité de l'école maternelle **René-Millet**.

Deuxième changement, le bureau n° 2 est déplacé du réfectoire à la « salle bleue » de l'école primaire **René-Millet.**

Enfin, le bureau n° 9 quitte la médiathèque pour la salle de réception de la **Maison des sports et des associations**.

Ces changements restent minimes mais il est bien sûr demandé aux habitants de rester attentifs au lieu de vote qui sera inscrit sur leur nouvelle carte électorale, adressée par courrier postal dans le courant du mois de mars.

Primaires citoyennes de la gauche

Plusieurs partis politiques, dont le Parti socialiste, organisent les dimanches 22 et 29 janvier des primaires citoyennes pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle du printemps prochain.

À l'heure où nous imprimons, les lieux de vote n'étaient pas encore connus.

Se renseigner sur **www.lesprimairescitoyennes.fr**

Prévention de la grippe aviaire

Une mortalité d'oiseaux sauvages peut être le signe d'une épidémie d'influenza aviaire. Si un particulier ou un chasseur trouve dans la nature un canard, un cygne, un goéland, une mouette ou une poule d'eau morte ou trois oiseaux morts dans un rayon de 500 m et dans un délai de sept jours, il doit impérativement prévenir la mairie, Tél. 02 51 23 88 00.